



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2017

Date de la convocation :
18 avril 2017

Date d'affichage :
18 avril 2017

Nombre de conseillers
élus : **15**
Nombre de conseillers en
fonction : **14**
Nombre de conseillers
présents : **12**

L'an deux mille dix-sept, le 24 avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire.**

Présents :

M. **BAUR** Denis, M. **NICLOUX** Didier, Mme **LE LAY** Nathalie, M. **DI BARTOLOMÉO** Roland – M. **BELLOFATTO** Walter, M. **BREISTROFF** Daniel, Mme **GREFF** Nicole, Mme **GROSJEAN** Nadine, M. **KAIZER** Didier, Mme **LISKA** Christelle, Mme **REGNIER** Agnès, Mme **RENOIR** Isabelle,

Absents :

Mme **SCHEID** Sandrine (procuration à M. le Maire), M. **KIRSCHWING** René (procuration à M. Di Bartoloméo)

ORDRE DU JOUR

Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. Subventions aux associations : acompte 2017
3. ZAC de Raville : approbation du CRAC 2016
4. Modification du tableau des effectifs
5. Prestation de service pour le fleurissement
6. Budget 2017 : décision modificative n°1
7. Location anciens ateliers municipaux
8. Divers

Secrétaire de séance :
Isabelle RENOIR

Communications

Monsieur le Maire fait un point de situation sur les dossiers en cours :

- **ERA sur VIC (rue du Lavoir, rue de la Liberté, rue des vergers) :**
Les branchements chez les particuliers sont réalisés, les enfouissements dans les rues vont maintenant débiter. Les travaux avancent à un très bon rythme grâce, notamment, à la météo favorable.
Les travaux devraient être finalisés pour la fin de l'année. En ce qui concerne la poursuite de l'effacement des réseaux notamment à Kanfen-sous-Bois, il est précisé que la commune d'Entrange a déposé une demande AMITER. Les travaux pourront donc débiter en 2018.
- **Pavillons seniors :**
Les enrobés de la voirie ont été posés.
La visite d'un pavillon témoin s'est faite le samedi 22 avril, tous les Kanfenois de plus de 60 ans ont été invités. Six personnes ont définitivement confirmé leur candidature pour l'attribution d'un logement.
- **Espace socioculturel :**
Plusieurs demandes ont été faites pour louer la salle principale de l'espace socioculturel à l'heure ou à la demi-journée, notamment pour des cours de yoga, ou des réunions, par exemple.
Il serait utile d'engager une réflexion afin de mettre à jour les tarifs de location de la salle en intégrant ces nouvelles demandes.
- **ZAC de Raville :**
Il ne reste plus qu'une seule parcelle à la commercialisation. Il s'agit de la parcelle 26.
- **Aménagement voirie rue de Volmerange :**
Deux réunions préparatoires avec les services de la communauté ont déjà eu lieu. Une autre sera programmée dans les services de la communauté de communes de Cattenom avec l'ensemble du conseil municipal avant de présenter le projet définitif aux Kanfenois lors d'une réunion publique.
- **CCCE : répartition des délégués communautaires :**
Suite au décès du maire de Breistroff, une nouvelle répartition des délégués communautaires doit être mise en place. La décision doit être prise assez rapidement.

1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

2 - Subventions aux associations : acompte 2017

Délibération N° 2017-23

Rapporteur : Madame Nathalie Le Lay

Chaque année au moment de l'établissement du budget primitif, la commission « vie sociale » qui a la charge de l'examen des demandes de subventions en provenance du monde associatif, doit faire une

proposition d'attribution des subventions après s'être assurée du bien-fondé des demandes et de la bonne utilisation des deniers publics.

Sur la base de ces informations, la commission propose, avant l'attribution définitive des subventions allouées aux associations, de procéder au versement d'un acompte sur la base de 50 % du montant attribué en 2016 conformément au tableau ci-après.

Les associations concernées par cette proposition sont les suivantes :

ASSOCIATIONS	Montants 2016	Acompte 2017	Montant de l'acompte
Tennis Club de Kanfen	1 435,00 €	50 %	717,50 €
Pétanque Kanfenoise	1 040,00 €	50 %	520,00 €
Association Sportive Handball	3 152,50 €	50 %	1 576,25 €
Association « Bouger à Kanfen »	1 312,50 €	50 %	656,25 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	850,00 €	50 %	425,00 €
Club du 3 ^e âge	500,00 €	50 %	250,00 €
Association des Arboriculteurs	680,00 €	50 %	340,00 €
Association Kanfenoise Loisirs Arts Manuels	560,00 €	50 %	280,00 €
Association des Parents d'Élèves	680,00 €	50 %	340,00 €
École primaire : participation aux frais de transport	3 000,00 €	50 %	1 500,00 €
École maternelle : participation aux frais de transport	1 000,00 €	50 %	500,00 €
Anciens combattants Hettange-Grande	100,00 €	50 %	50,00 €
APPOLO J	100,00 €	50 %	50,00 €
	14 410,00 €		7 205,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** le versement d'un acompte de 50 % du montant de la subvention 2016 aux associations locales susvisées, étant précisé que les conseillers municipaux membres des associations bénéficiaires de subvention n'ont pas pris part au vote
- **d'accepter** le versement des subventions pour un montant de 7 205,00€
- **de prélever** cette somme sur les crédits votés au chapitre 65 par le conseil municipal lors du vote du budget primitif 2017.

3 - ZAC de Raville : approbation du CRAC 2016

Délibération N° 2017-24

Rapporteur : Monsieur Roland Di Bartoloméo

Conformément à la législation en vigueur, la SODEVAM, concessionnaire, doit adresser à la commune de KANFEN, pour approbation par le conseil municipal, son compte rendu annuel pour l'exercice 2016, en ce qui concerne l'aménagement de la ZAC de Raville.

Le rapport énoncé qui reprend les indications techniques et financières concernant l'aménagement du lotissement a été mis à la disposition de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **de prendre acte et d'approuver** le rapport annuel de la SODEVAM pour l'exercice 2016.

4 - Modification du tableau des effectifs

Délibération N° 2017-25

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Dans ces conditions l'assemblée voudra bien autoriser les modifications suivantes

1 - Poste d'adjoint technique

Création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet à raison de 26,5 h par semaine pour assurer les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux.

2 - Poste d'adjoint technique saisonnier

Compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité pendant la période estivale, il est proposé de créer un emploi saisonnier pour la période du 24 avril 2017 au 31 juillet 2017 à raison de 35 h par semaine.

La rémunération de l'agent est calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^e classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **de créer** un poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet à raison de 26,5 h par semaine
- **de créer** un poste d'adjoint technique de 2^e classe saisonnier à temps complet pour la période du 24 avril 2017 au 31 juillet 2017 à raison de 35 h par semaine
- **d'accepter** la modification du tableau des effectifs annexé à la présente qui sera applicable à compter du 24 avril 2017

**TABLEAU DES EFFECTIFS de la COMMUNE de KANFEN
au 24 avril 2017**

GRADE	Indices	TITULAIRES		NON TITULAIRES		TOTAL
		Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet	
EMPLOIS PERMANENTS						
Rédacteur	306 579					
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	347 479	1				1
Adjoint Administratif 2 ^e classe		1	1 28 h			2
Adjoint Technique 2 ^e classe	299 446	2	1 28 h		1 26,5	4
Adjoint Technique 2e classe faisant fonction d'ATSEM de 1re classe	299 479		2 29 h et 25,5 h			2
Total emplois permanents		4	4		1	9
EMPLOIS NON PERMANENTS						
EMPLOI AVENIR	% SMIC			3	1 20 h	4
CONTRAT D'APPRENTISSAGE	% SMIC				1 28 h	1
EMPLOI SAISONNIER	% SMIC			1		1
Total emplois non permanents				4	2	6
TOTAL GÉNÉRAL		4	4	4	3	15

5 - Prestation de service pour le fleurissement

Délibération N° 2017-26

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin de faire face à l'absence, pour longue maladie, de l'agent chargée du fleurissement, il est proposé de faire appel à deux micro-entrepreneurs pour l'entretien et le fleurissement des massifs floraux.

Cette prestation est facturée 40 € de l'heure au profit de deux auto-entrepreneurs, à savoir :

- Monsieur POKORNOWSKI Xavier de Coume (57220)
- KAM-S Brico et Jardin de Roupeldange (57220)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'accepter** l'intervention de deux micro-entrepreneurs en charge de l'entretien des massifs floraux pour un coût de 40 € l'heure par micro-entrepreneur.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n° 2017-17 en date du 20 mars 2017, le conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'année 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 832 373,28 € en section de fonctionnement.

Afin d'intégrer le résultat du CCAS pour un montant de 1 816,81 € suite à sa dissolution et sans remettre en cause l'équilibre actuel du budget, il est proposé d'approuver les virements de crédits au sein de la section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

CHAPITRE 022 : Dépenses imprévues				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
022	Dépenses imprévues	15 000,00 €	1 816,81 €	16 816,81 €

RECETTES

CHAPITRE 002 : Résultat d'exploitation reporté				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
002	Résultat d'exploitation reporté	147 075,49 €	1 816,81 €	148 892,30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'accepter** les ajustements budgétaires indiqués ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux

Les ateliers municipaux ayant été transférés au sous-sol du bâtiment des cellules commerciales, les anciens locaux sont dorénavant vacants.

Il est proposé au conseil municipal de louer ces locaux ainsi que l'ancienne salle communale située rue du Moulin à Monsieur Guillaume Jahnke pour un loyer mensuel de 150 € à compter du 1^{er} juillet 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

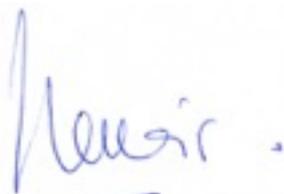
DÉCIDE à l'unanimité

- **d'accepter** la location des locaux municipaux situés rue du Moulin à Monsieur Guillaume Jahnke pour un loyer mensuel de 150 € à compter du 1^{er} juillet 2017.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

8 - Divers

Néant

La séance est levée à 20 h 50.



Isabelle RENOIR

Le Maire



Denis BAUR